



**NOTE EXPLICATIVE  
ACCUEILS DE LOISIRS**

**VACANCES D'ETE du 10 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2017**  
La fiche de pré-inscription doit nous parvenir au plus tard le vendredi 23 juin 2017

**ATTENTION : Tous les Accueils de Loisirs seront fermés le vendredi 14 juillet, le lundi 14 et le mardi 15 août 2017**

Année de naissance	Votre enfant peut fréquenter l'accueil de loisirs de :	Fonctionnement				
		Avec pré-accueil	En ½ journée matin	A la journée avec repas	En ½ journée après-midi	Avec post-accueil
2014 2013 2012	<b>Chêne Gala</b> 99 rue Jean Baptiste Vigier	Oui	Oui	Oui	Oui (1)	Oui
	<b>Ragon</b> 6 bd Condorcet	Oui	Oui	Oui	Oui (1)	Oui
2010 2011	<b>Praud</b> 5 rue Louise Weiss	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2011 2010 2009 2008 2007	<b>Robinière</b> Rue des Poyaux	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2009 2008 2007	<b>Château</b> Allée de Provence	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
2006 2005 2004	<b>Club Junior (2)</b> Rue de la Quératière	<b>A PRAUD</b>	Oui	Oui	Oui	Oui

(1) Les enfants de 3 ans (nés en 2014) sont accueillis en ½ journée matin sans repas ou à la journée.

(2) Le pré-accueil se fait à l'accueil de loisirs de Praud

## HORAIRES

### Accueil sur le centre :

- Vous avez la possibilité d'amener votre enfant sur le centre entre **8h30 et 9h30** et de le reprendre le soir entre **17h15 et 17h30**.
- Pour l'enfant inscrit à la demi-journée le matin, l'accueil se termine à **12h15**.
- Pour l'après-midi, il débute à **13h30** (*accueil possible jusqu'à 14h00*).

### Pré et post-accueil :

- Pré-accueil : de 7h30 à 8h30.
- Post-accueil : de 17h30 à 18h30.
- Vous ne pouvez pas bénéficier le même jour du pré-accueil et du post-accueil (*sauf dérogation délivrée par un responsable du siège de l'ARPEJ-Rezé ; celle-ci sera accordée sur présentation d'une attestation de l'employeur*).

**Les parents doivent obligatoirement apposer leur signature sur la tablette de pointage lors des pré et post accueils.**

## INSCRIPTION

### Règles concernant le nombre de jours par semaine :

- La fréquentation de l'enfant ne peut être inférieure à 3 jours par semaine de 5 jours ou 1 jour par semaine de 2 jours (*sauf demande de dérogation*).  
Dans la même semaine, vous avez la possibilité de mixer :
  - ✓ Journées et demi-journées,
  - ✓ Demi-journées matin et demi-journées après-midi.

## MODIFICATION OU ANNULATION

La constitution des équipes et la commande des repas sont effectuées au regard des pré-inscriptions. C'est pourquoi nous vous remercions, dans la mesure du possible, de vous conformer aux dates que vous avez réservées

Pour permettre à un enfant qui serait inscrit sur une liste d'attente de bénéficier d'une éventuelle modification ou annulation, nous vous demandons de nous informer par mail, courrier ou fax de tout changement au plus tard 15 jours avant le lundi de la semaine concernée (*exemple : votre enfant est inscrit la semaine 7, la modification doit nous parvenir au plus tard avant le lundi de la semaine 5*).

Passé ce délai, si l'enfant est absent, 3 jours par semaine vous seront facturés. Seule l'absence justifiée par un certificat médical remis à l'ARPEJ-Rezé sera prise en compte.

## LA SIESTE : LINGE A FOURNIR

Nous vous remercions de fournir le nécessaire (*drap & couverture*), dans un sac marqué au nom de votre enfant lors de son premier jour d'accueil.

## PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR L'INTERMEDIAIRE DU PORTAIL FAMILLES

1/ Se connecter à l'adresse suivante : <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/index/jsp> ou par le lien se trouvant sur le site internet de l'ARPEJ-Rezé.

2/ Renseigner votre numéro d'identifiant et votre mot de passe.

3/ Cliquer sur l'icône « Fiche Enfant ». Le planning du mois s'affiche

4/ Faire défiler le planning (à l'aide des flèches) jusqu'au mois d'octobre. Tous les accueils ouverts pour ces vacances d'automne et correspondant à l'âge de votre enfant s'affichent.

5/ Faire un CLIC Droit sur chacun des jours que vous souhaitez réserver, Cocher « Demande de réservation » et Renouveler l'opération pour chacune des activités demandées (*pré-accueil, post-accueil, ½ journée matin, ½ journée après-midi et journées avec repas*).

## TRAITEMENT DE LA PRE-INSCRIPTION

- Si votre demande est validée, vous recevrez un message de confirmation sur votre boîte mail, ainsi que la carte d'inscription en pièce-jointe. Celle-ci est à imprimer, compléter et signer. Elle accompagnera votre enfant chaque jour à l'accueil de loisirs.
- Si votre demande n'est pas validée, le service accueil inscription vous recontactera le plus rapidement possible.